Envoyé en préfecture le 10/03/2017
Reçu en préfecture le 10/03/2017
Affiché le 10/03/2017
ID : 083-248300493-20170302-C_2017_019-DE

Département du Var
Arrondissement de Draguignan

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DRACÉNOISE

C_2017_019

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 02 MARS 2017

L'an deux mille dix sept, le deux mars à dix-huit heures, le Conseil d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Claude PIANETTI, Vice-Président.

Direction Générale des Services
Gestion des Assemblées
Finances et Conseil de Gestion

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
66	66	57

Objet de la délibération:
Comptes Administratifs 2016

PRÉSENTS :
Olivier AUDIBERT-TROIN, Claude PIANETTI, Jacques LECOINTE, Claude ALEMAGNA, Alain PARLANTI, Bernard CHILINI, Valérie MARCY, Gérald PIERRUGUES, Gilbert GALLIANO, Raymond GRAS, Raymond BORIO, Richard STRAMBIO, Georges ROUVIER, Serge BALDECCHI, Yves BACQUET, Christophe CARRIERE, Sophie DUFOUR, Frédéric MARCEL, Jean-François FERRACHAT, André GAYMARD, Jacques GÉRARD, Claude MARIN, Franck AMBROSINO, Anne-Marie AMOROSO, Alain CAYMARIS, Francine FIORINI, Sylvie FRANCIN, Nathalie GONZALES, Malika GUELLATI, Marie-Christine GUIOL, Mathilde KOUJI-DECOURT, Yves LE POULAIN, Florence LEROUX, Fabrice MAGAUD, André MENET, Jacques MICHEL, Jean-Pierre MOMBAZET, Christine NICCOLETTI, Michèle PELASSY, Régis ROUX, Thierry RUDNIK, Jean-Daniel SANTONI, Sylvain SENES, Alain VIGIER

REPRÉSENTÉ(S) :
Daniel MARIA pouvoir à Raymond GRAS, Fabien MATRAS pouvoir à Alain PARLANTI, Nicole FANELLI pouvoir à Serge BALDECCHI, Jutta AUGUIN pouvoir à Francine FIORINI, Alain BOUCHER pouvoir à Olivier AUDIBERT-TROIN, Stéphan CERET pouvoir à Christine NICCOLETTI, Christine CHALOT-FOURNET pouvoir à Nathalie GONZALES, Caroline COLLOMBAT pouvoir à Bernard CHILINI, Anne-Marie COLOMBANI pouvoir à Jean-Daniel SANTONI, Brigitte DUBOUIS pouvoir à Richard STRAMBIO, Alain HAINAUT pouvoir à Sylvie FRANCIN, Françoise LEGRAIEN pouvoir à Sylvain SENES, Grégory LOEW pouvoir à Frédéric MARCEL, Christine PREMOSELLI pouvoir à Sophie DUFOUR, Laure REIG pouvoir à Georges ROUVIER

ABSENT(S) :
Liliane BOYER, Gilbert BOUZEREAU, Bernard CHARDES, Sandrine MARY-BOUZEREAU, Thierry PESCE, David SONNEVILLE, Valéria VECCHIO

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Mathilde KOUJI-DECOURT

RAPPORTEUR : Monsieur Serge BALDECCHI

Envoyé en préfecture le 10/03/2017
Reçu en préfecture le 10/03/2017
Affiché le 10/03/2017
ID : 083-248300493-20170302-C_2017_019-DE

Conformément aux instructions budgétaires M14, M43 et M49, il vous est demandé de bien vouloir :

- donner acte de la présentation du compte administratif retraçant l'exécution du budget 2016 et figurant sur les documents annexes,
- constater, aussi bien pour le budget principal que pour chacun des budgets annexes les identités de valeur avec les indications des comptes de gestion établis par Madame la Trésorière municipale,
- reconnaître la sincérité des restes à réaliser,
- constater l'actif à joindre au compte de gestion, arrêté au 31 décembre 2016,
- constater les justificatifs à joindre au compte administratif, conformément à la loi ATR du 06 février 1992,
- voter et arrêter les résultats présentés dans les documents annexés.

Le budget principal :

o Section de fonctionnement		
Dépenses		58 516 962,34 €
Recettes		61 851 621,85 €
Solde d'exécution 2016	**Excédent**	**3 334 659,51 €**
o Section d'investissement		
Dépenses		11 125 802,32 €
Recettes		11 226 896,98 €
Solde d'exécution 2016	**Excédent**	**101 094,66 €**

Le budget Transport :

o Section de fonctionnement		
Dépenses		7 083 997,44 €
Recettes		9 188 500,96 €
Solde d'exécution 2016	**Excédent**	**2 104 503,52 €**
o Section d'investissement		
Dépenses		364 360,83 €
Recettes		303 661,24 €
Solde d'exécution 2016	**Déficit**	**-60 699,59 €**

Envoyé en préfecture le 10/03/2017
Reçu en préfecture le 10/03/2017
Affiché le 10/03/2017
ID : 083-248300493-20170302-C_2017_019-DE

Le budget SPANC :

o Section de fonctionnement		
Dépenses		257 836,87 €
Recettes		315 260,00 €
Solde d'exécution 2016	**Excédent**	**57 423,13 €**
o Section d'investissement		
Dépenses		3 825,60 €
Recettes		16 051,62 €
Solde d'exécution 2016	**Excédent**	**12 226,02 €**

Le budget OTI :

o Section de fonctionnement		
Dépenses		998 686,23 €
Recettes		1 056 363,99 €
Solde d'exécution 2016	**Excédent**	**57 677,76 €**
o Section d'investissement		
Dépenses		69 615,60 €
Recettes		82 059,67 €
Solde d'exécution 2016	**Excédent**	**12 444,07 €**

Le budget ZAC Chabran :

o Section de fonctionnement		
Dépenses		0,00 €
Recettes		0,00 €
Solde d'exécution 2016		**0,00 €**
o Section d'investissement		
Dépenses		0,00 €
Recettes		0,00 €
Solde d'exécution 2016		**0,00 €**

Envoyé en préfecture le 10/03/2017
Reçu en préfecture le 10/03/2017
Affiché le 10/03/2017
ID : 083-248300493-20170302-C_2017_019-DE

Le budget ZAC Ste Barbe :

o Section de fonctionnement		
Dépenses		313 150,00 €
Recettes		0,00 €
Solde d'exécution 2016		**-313 150,00 €**
o Section d'investissement		
Dépenses		0,00 €
Recettes		0,00 €
Solde d'exécution 2016		**0,00 €**

Le budget ZAC des Breguieres :

Dépenses		0,00 €
Recettes		0,00 €
Solde d'exécution 2016		**0,00 €**
o Section d'investissement		
Dépenses		0,00 €
Recettes		0,00 €
Solde d'exécution 2016		**0,00 €**

En conséquence et au vu de l'avis favorable de la commission Finances réunie le 16 février 2017, il est proposé au Conseil d'agglomération de bien vouloir :

- approuver les comptes administratifs 2016 présentés ci-dessus.

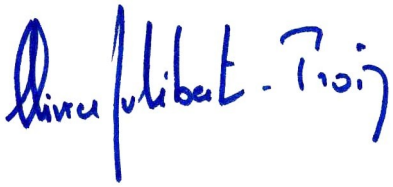
Il est rappelé que dans les séances où le compte administratif est débattu, le Conseil élit son Président. Il est ainsi proposé que Monsieur Claude PIANETTI, 1er Vice-Président, prenne la présidence de la séance pour cette délibération. Monsieur le Président se retire au moment du vote et ne participe donc pas à celui-ci.

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré A L'UNANIMITE, décide d'adopter cette délibération, le Président Olivier AUDIBERT-TROIN ne participant pas au vote.

Fait à Draguignan, le jeudi 02 mars 2017

Olivier AUDIBERT-TROIN





Président
Député du Var

Conformément au Code de Justice Administrative un délai de deux mois est ouvert à partir de la notification ou de la publication de la présente délibération pour contester celle-ci devant la juridiction administrative territorialement compétente. Dans ce même délai, la présente délibération peut être contestée devant l'autorité dont elle émane par l'exercice d'un recours gracieux. Ce recours suspend le délai de recours contentieux jusqu'à la réponse de ladite autorité ; le silence gardé pendant plus de deux mois valant rejet.